

La reine de Madagascar s'engage à traiter les populations placées sous la protection de la France dans des conditions particulières régies d'accord avec la France. Le gouvernement français n'interviendra pas dans l'administration et se bornera à agir par voie de conseil. M. de Freycinet ajoute que la Chambre sera sans doute unanime pour reconnaître que le gouvernement en libérant ce projet de traité, s'est inspiré de sentiments qui elle avait manifestés et à sauvegarder comme il convenait l'honneur et les intérêts de la France. (Applaudissements prolongés au centre et à gauche.)

SENAT

(De nos correspondants particuliers et par FIL SPÉCIAL)
Présidence de M. LE ROYER.
Séance du 22 décembre 1885.
La séance est ouverte à 3 h. 5 minutes.
L'EXPOSITION D'ANVERS
Le Sénat adopte un projet de loi relatif aux récompenses à décerner à l'occasion de l'exposition d'Anvers, avec cette réserve que les décorations exceptionnelles autorisées par ce projet seront réservées aux exposants et aux membres du jury.

LE DIVORCE

L'ordre du jour appelle la deuxième délibération sur le projet de loi relatif à la procédure du divorce. Les articles 234 à 248 sont adoptés.
Le 1^{er} paragraphe de l'article 249 n'est pas adopté. Le deuxième paragraphe est ainsi conçu : « Le jugement ou l'arrêt ne peut être attaqué par la voie de la requête civile. »
La commission demande la suppression, le gouvernement en réclame le maintien.
Après deux heures d'audience, il est procédé au scrutin sur ce deuxième paragraphe.
Le deuxième paragraphe n'est pas adopté.
Les articles 250 et 252 sont adoptés.
M. Oudet développe un article additionnel portant que l'on pourra se pourvoir par la voie de la requête civile, contre un jugement prononçant le divorce, mais seulement pendant six mois après la signification de ce jugement.
M. Allou combat l'article additionnel. Cet article est repoussé.
La séance est levée à 5 h. 40. Jeudi séance publique à 2 heures.

Nouvelles Parlementaires

CHAMBRE

Dans les couloirs et régnait toujours la même incertitude au sujet du vote des crédits, le bruit a couru un instant, que M. Grévy, avait été frappé d'un attaque d'apoplexie. Renseignements pris, le président de la République française n'allait pas plus mal.
Ainsi que nous l'annoncions hier les droits ont été votés ce matin une réunion plénière sous la présidence de M. Plichon pour s'occuper de la question des crédits ainsi que de l'éventualité de l'interpellation Granel.
Demain une nouvelle réunion plénière sera tenue, dans cette assemblée à la suite de la déclaration de M. Plichon sur le projet de loi relatif à la suppression des crédits proposés par la commission, mais en leur attribuant une autre affectation, celle d'ont nous avons déjà parlé, c'est-à-dire que la dite somme doit être exclusivement réservée à nos soldats.

On raconte qu'un conseil de ce matin, M. Brisson a de nouveau fait insister sur la nécessité de voter les crédits, pour qu'il soit possible de discuter la question des crédits.
Le ministre des affaires étrangères n'a pu mieux faire que de confirmer sa promesse faite samedi.
Le plan de M. de Freycinet était en effet celui-ci : laisser et même faire engager M. Brisson seul, pour pouvoir lui succéder ensuite.
Cette tactique a de ses succès, car celle de M. de Freycinet et de ses amis s'est complétée. M. Brisson a en effet par le coup et exigé qu'elles collaboreront s'engageant comme lui.

Paris, 22 décembre. — A la séance de la Chambre de demain M. Brisson prendra le premier la parole. MM. de Freycinet et Catapanen compléteront ses explications. M. Clémenceau ne répondra pas à M. Brisson, se réservant de faire une déclaration avant le scrutin pour expliquer son vote.
Plusieurs orateurs qui ne sont pas inscrits, ont l'intention de parler. Les détails de procédure et la multiplicité des votes empêcheront également de rendre demain le vote définitif.
Paris, 22 décembre. — La suite d'une entrevue entre MM. Buffet et Goblet, il a été décidé que le débat sur la question que l'honorable sénateur désirait poser au ministre des cultes, au sujet de la suppression des traitements du clergé, aurait lieu jeudi.

SENAT

La gauche républicaine s'est réunie, sous la présidence de M. Carnot. Elle s'est occupée de la prochaine réunion du Congrès et de la question du Tonkin.
En ce qui concerne le Congrès, MM. Gayot et Humbert ont exprimé l'avis qu'il ne pouvait avoir d'autre objet que l'élection du président de la République. La réunion a été unanime sur ce point.
M. Casimir Pournier ayant émis l'opinion qu'il serait bon de prendre une résolution sur la personne à élire, M. Humbert a répondu que l'on ne pouvait adopter de détermination avant l'issue de la discussion sur la Chambre, par le Tonkin.
Sur la proposition de M. Faye, le groupe a été divisé en deux commissions. La première a été chargée de la question de la commission spéciale du Sénat, et non de la commission des finances, en raison de la gravité de la question ; un membre serait nommé par chaque bureau.
M. Faye a demandé, en outre, qu'en cas de crise ministérielle la gauche républicaine soit convoquée par son bureau immédiatement.

SITUATION MÉTÉOROLOGIQUE

— Paris, 22 décembre
Un changement de régime se produit aujourd'hui sur l'Europe occidentale. Une aire de fortes pressions aborde l'Irlande (Vientia 775 mm). Le baromètre baisse assez rapidement en Espagne où existent des pressions relativement basses (764 mm Madrid). Dans ces conditions, le vent des régions Est s'établit sur tout l'ouest du continent.
La température monte en Espagne, sur les Pays-Bas et l'Allemagne. Le thermomètre marquait ce matin : 13° Hermannstadt, 4° à Vienne, 0° à Paris, Moscou, -1° à Rome 10° à Berlin et 14° à Alger, Malte.
En France, sur le versant océanique, quelques pluies ont été signalées; elles vont cesser. Dans le sud, au contraire, la situation se met à la pluie.
A Paris, hier, très belle journée.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

Une double cérémonie, d'un caractère particulièrement touchant, a eu lieu hier et aujourd'hui en l'église Notre-Dame.
Les abbés Léon d'Halluin et Emile Mullier, ont célébré leur messe de prémisses.
M. l'abbé d'Halluin était entouré de M. le chanoine Leblanc, principal du collège de Tourcoing, de M. Chabré, principal du collège de Roubaix, ses anciens supérieurs, et d'un grand nombre de prêtres de Roubaix et de Tourcoing.
Le sermon a été donné par un ami de la famille M. l'abbé Desobry, professeur au collège des Dunes, à Dunkerque, qui a parlé de ce qui constitue l'idée sacerdotale et de sa réalisation dans le prêtre.
L'idée sacerdotale, a-t-il dit éloquentement, a sa source dans l'éducation chrétienne et dans l'esprit de prières et de dévouement; le prêtre réalise cette idée en portant à tous cette éducation, au prêtre et en se dévouant pour tous.
Aujourd'hui, c'est M. l'abbé Emile Mullier, fils de M. Mullier-Eloy, qui a dit sa première messe. Comme hier, l'assistance était nombreuse. La famille, qui se tenait dans le chœur, ne comptait pas moins de quatre-vingt personnes. M. le chanoine Destombes, vicaire-général, M. le chanoine Hollebecq, supérieur du collège de Maroq, M. le chanoine Chabré, principal du collège de Roubaix, ses anciens maîtres, et de nombreux ecclésiastiques assistaient à la cérémonie.
Après l'évangile, M. l'abbé Pierre Mullier, vicaire à Merville, frère de M. l'abbé Emile Mullier, est monté en chaire, et, dans une allocution qui a profondément remué l'assistance, il a parlé de l'origine et de l'excellence du sacerdoce. Il a rappelé qu'il y a quelques années, dans cette même église, il avait, lui aussi, dit sa messe de prémisses. L'émotion de ce grand jour, lorsque l'évêque d'Arras, s'adressant à son frère, lui dit que, désormais, un double lien les unissait, et qu'ensemble ils travailleraient au salut des âmes.

Aux deux cérémonies la société chorale de Notre-Dame, dirigée par M. Peers, a superbement exécuté une magnifique messe de Mozart.
Service municipal des eaux. — Pour cause de réparation, l'une des trois machines élévatoires de Bousboque est actuellement en chômage et ne pourra être remise en marche que le 29 décembre au plus tôt. L'arrêt des deux machines en activité étant inférieure à la consommation pendant le jour, les abonnés, qui ne veulent pas manquer d'eau, sont invités à remplir leurs réservoirs ou citernes pendant la nuit.
Les malheurs se multiplient et on est effrayé en songeant au nombre de noyés que l'on a retiré du canal depuis le commencement de décembre.
Le 13, un jeune soldat du 3^e régiment d'artillerie belge, Adolphe Cornelle, profitait d'un congé d'un mois pour rendre visite à sa sœur et à l'un de ses parents qui demeurent à Roubaix, rue du Tilleul. Il endossa des vêtements civils, et passa la nuit de la soirée avec M. Coraille Hallot qui le quitta au sortant d'un estaminet de la route de Wattrelos.
Que devint-il ensuite ? Ou alla-t-il ? Tout ce que l'on sait, c'est qu'il a été vu à une heure fort avancée sur les bords du canal et qu'il avait la démarche d'un homme ivre.
Le lendemain des bateliers repêchèrent une casquette qui flottait sur l'eau : c'était celle d'Adolphe Cornelle, et sa famille, prévenue au bout d'un ou deux jours, fut des lors persuadée qu'un malheur lui était arrivé. On avertit M. le commissaire Leroy qui fit commencer des recherches dans le canal. Elles n'ont pas tardé à donner des résultats : hier, vers deux heures de l'après-midi, on découvrit au fond de l'eau, entre la deuxième écluse et le pont de Wattrelos, le cadavre de l'infortuné jeune homme. Il paraît probable que trompé par l'obscurité et alourdi par l'ivresse, il se sera noyé accidentellement.

L'affaire de la rue des Longues-Haies. — Lundi soir, la police a été informée qu'un ordonnancier, nommé Lanneau, l'un des membres les plus actifs du groupe anarchiste, avait pris une grande part à l'agression de la nuit de dimanche. Il a été arrêté à 7 heures et demie, à son domicile, rue du Quai.
Les agents Droulez et Leruste, confrontés avec lui, l'ont aussitôt reconnu pour avoir porté à l'un d'eux de violents coups de pied et de poing.
Lanneau, qui est âgé de 25 ans, lui a fait qu'on lui impute et a refusé de signer le procès-verbal de son interrogatoire. Son attitude est pleine de hauteur à l'égard de la police, et hier il disait aux agents : « Je suis coiffeur, c'est vrai ; mais cela ne m'empêchera pas de vous faire bientôt disparaître ».

Quant à Jean-Baptiste Taisne, son arrestation a été opérée mardi matin, non sans quelque difficulté. Les agents de la sûreté se sont présentés à son domicile, rue des Arts prolongée, il s'est enfui sur les toits, et comme il est, dit-on, d'une agilité prodigieuse, on a dû renoncer à le suivre par cette voie, plus familière aux chats qu'à la police. Taisne, d'ailleurs, n'a pas tardé à descendre et s'est laissé conduire au poste sans résistance.
Ces deux prisonniers et Bourgeois ont été transférés, dans l'après-midi de mardi à la maison d'arrêt de Lille.
Par suite des blessures qu'il a reçues dans la mêlée, le brave agent Leruste est incapable de reprendre son service avant une huitaine de jours. Longuette, mené très activement par M. le commissaire Leroy, se poursuit.

On lit dans l'officiel de ce jour que M. Ballue, député du Rhône, a déposé à la Chambre des pétitions de conseillers municipaux de Tassin-la-Demi-Lune et du « comité républicain du canton de » Roubaix...
« Quel est ce comité républicain ?
Est-ce le comité opportuniste qui tient des réunions au café Filpo ou le comité radical qui tenait ses réunions à la Boule de Gaïac ou le comité dont le siège est encore chez M. Henri Carrière ? »

Divagations de chiens. — Dans la journée d'hier, trois chiens errants ont été mis en fourriers et quatre contraventions, pour divagations de chiens, ont été dressées à leurs propriétaires.
Un ivrogne, nommé Charles Leclercq, demeurant rue de l'Alma, était occupé à battre consciencieusement sa femme. A l'inverse de l'épouse de Sganarelle, celle-ci n'aime pas ces manifestations de tendresse conjugale. Elle cria au secours et son appel eut pour résultat d'attirer la police qui conduisit au dépôt ce mari altéré et peu galant.
Attaque nocturne. — Dimanche soir, vers minuit, un jeune homme A. J., venant chez lui, route de Lannoy, a été accosté à la hauteur du Cheval Blanc par deux individus à mine patibulaire qui lui demandèrent la bourse ou la vie. A. J. fit un saut et se réfugia chez son père et parvint à se dégager.
Depuis quelque temps, du reste, l'on voit en plein jour, dans ces parages et principalement dans le sentier qui conduit à l'église du St-Rémi et aux Trois-Ponts, des gens à mine suspecte et dont on ne souhaite pas la rencontre le soir.
« Un jeune homme, Louis Desalle, des Trois-Ponts, a aussi, paraît-il, été dévalisé la même soir.

Croix. — La section de marche de la société de gymnastique la Patriote projette pour dimanche prochain une excursion pedestre à Armentières. Le parcours, aller et retour, est de 70 kilomètres environ. Nous souhaitons bonne chance à ces jeunes gens qui, alors qu'ils n'étaient formés en société que depuis dix mois à peine, enlevaient brillamment un premier prix au concours d'Arras. La direction dévouée de M. G. Delannoy, a contribué, il est vrai, pour une large part, à ce succès.
Wattrelos. — Nous avons relaté, dans notre numéro de lundi, l'accident survenu dimanche soir à l'une des voitures qui desservent la route de Roubaix à Herestraut. L'entrepreneur, M. Glovis Bourgeois, nous écrit pour rectifier certains points de notre récit dont un témoin — oculaire cependant — nous avait, paraît-il, exagéré l'importance; voici ce que dit M. Bourgeois :
« La voiture sortait de chez le carrossier, et par suite d'une négligence de celui-ci, l'écrou de la charrue ouvrière s'est détaché. Il en est résulté, que le véhicule était mal équilibré, les voyageurs se trouvaient tous à l'intérieur, il bascula lorsque M. Dassonville posa le pied sur le marchepied.
« L'effet produit fut le même que lorsqu'on « va la traverse de retenue d'un tobacquier pour en déverser le contenu. Or, la voiture étant complètement arrêtée, il ne pouvait se produire d'accident grave. Tout fut bientôt remis en ordre, et tout se termina à quelques jours de repos pour M. Dassonville ».

Cartes-primé de Journal de Roubaix. — Voir à la quatrième page.
Tribunal correctionnel de Lille
Audience de mercredi 23 décembre 1885. — Présidence de M. PARENTY.
L'AFFAIRE DE LA RUE DES LONGUES-HAIES
M. Vibert, substitut, occupe le siège du ministère public.
A la partie de la salle réservée au public nous voyons un certain révolutionnaire roubaixien, chacun ignorant que cette affaire serait jugée si rapidement par le tribunal correctionnel.
L'audience ouvre à midi 1/2; une vingtaine de prisonniers de vols et de fraude défilent successivement devant le tribunal. Rien de plus monotone et de plus fastidieux que ces affaires qui se terminent inévitablement par des condamnations variant de 6 jours à 6 mois de prison.
C'est ainsi que les prévenus Deguzary et Vandencappel de Wattrelos, sont condamnés l'un à 2 mois de prison pour fraude, l'autre, à 7 mois de prison et 50 fr. d'amende pour fraude et infraction à un arrêté d'expulsion; Rossale Cravellet à 15 jours de prison et 50

fr. d'amende pour fraude; Henri Larivière de Roubaix à 1 mois de prison et 50 fr. d'amende pour le même délit; Emile Quattrin de Tourcoing à 15 jours de prison pour mendicité; un jeune gamin de Roubaix Jean Bouche à 6 jours de prison pour mendicité.
Auguste Wallart est un singulier personnage qui, s'étant vu refuser dimanche un billet de logement par la police de Lille, trouva ingénieux de briser une des grandes glaces du café Lévêillé afin de se faire arrêter; la glace brisée valait 800 francs. Les renseignements fournis au tribunal représentent Wallart comme un vagabond de la pire espèce, ayant déjà subi trois condamnations et expulsé de France. L'extrait du casier judiciaire de ce gredin faisant défaut, ont été soustraits.
Florence Couvreur, de Roubaix, a déjà subi 27 condamnations, rien que cela; aujourd'hui, le tribunal lui octroie encore un mois de prison pour mendicité.

Auguste Plany tendait son chapeau aux passants dans la rue de Tourcoing, anathématisant par ce fait, il a été surpris en flagrant délit par un agent et c'est son qui motive sa comparution devant le tribunal. Plany qui est du pays de Shelybourg (Autriche) dit ne pas connaître les lois françaises. Il paraît que là-bas on lit à l'entrée de chaque commune la fameuse plaque-panonce : *La mendicité est interdite sur l'étendue du territoire de la commune de...*
Comme le sujet de l'Empereur François-Joseph a l'apparence d'un brave homme et qu'il semble témoigner un grand regret de ne pas être plus au courant de la jurisprudence française, on ne lui assigne que 15 jours de prison.

Un visage qui pousse l'imprudence et l'effronterie à son comble, c'est Adèle Desobry, âgée de 20 ans, a été arrêtée la semaine dernière par la police de Roubaix pour avoir enfilé un arrêté d'expulsion. Ses antécédents sont déploraux, son attitude devant les juges ne le fut pas moins.
Elle prétend ne pas vouloir d'un mariage en Belgique, cette seule déclaration excita l'indignation générale.
Le ministre public réclame l'application sévère de la loi contre Adèle Desobry, qui est gratifiée de 6 mois de prison et quitte la salle au milieu des vivats du public.

A deux heures on introduit les trois anarchistes arrêtés à la suite de l'affaire de la rue des Longues-Haies. Bourgeois, Taisne, Lanneau s'assoient au banc des prévenus avec un grand sang-froid. Les deux premiers sont en costumes de velours marron et un épais cache-nez noir dans lequel leur tête disparaît à moitié. Lanneau est vêtu convenablement en ouvrier emmêlé. Il semble se préoccuper fort peu du lieu où il se trouve, s'entendant, se retournant à un certain moment du côté du public dans l'espoir de rencontrer quelques compagnons.
L'interrogatoire n'a présenté aucun intérêt particulier. M. le commissaire Leroy et les agents de Roubaix avaient été cités comme témoins. Nous croyons inutile de rappeler la déposition; elle a été conforme au récit que nous avons donné de cette affaire. Un point de la déclaration de Leroy mérite d'être mentionné; cet honorable fonctionnaire a raconté au tribunal que le cabaretier Pullet lui avait dit mardi : « En sortant de mon estaminet, Bourgeois était coiffé d'un cache-nez rouge et tenait à la main un tire-bouchon brisé ».
Les inculpés se défendent énergiquement. Bourgeois et Taisne reconnaissent le fait de tapage nocturne et niement formellement avoir frappé les agents; quant à Lanneau il veut se créer un alibi, mais n'y réussit pas.
Bourgeois se montre d'une violence extrême dans son langage : « C'est la police qui nous provoque, ne cesse-t-elle de répéter. C'est elle qui nous maltraite; les agents sont des lâches ».

M. LE PRÉSIDENT parle d'une agression sauvage dont Bourgeois se serait rendu coupable le lendemain des élections sur la personne d'un employé de commerce M. Cyrille Duvion. Le président annonce qu'il n'appelle de « voleurs ».
M. le président l'admoneste sévèrement et ajoute que les regrets perdent son temps en exposant devant le tribunal « des principes tout à fait misérables ».
Le ministre public réclame l'application de la loi et, après une courte délibération, le tribunal condamne Bourgeois, Taisne et Lanneau à 6 mois de prison et 27 francs d'amende. Les trois prévenus sortent en criant à pleins poumons : « Vive l'anarchie, à bas les bourgeois, à bas les voleurs ».
Bourgeois se dresse comme un forcené et une genouillère est contrainte de lui fermer la bouche avec les mains pour ne pas être blessé.
Emoi dans l'auditoire. Il est à remarquer que le ministre public a écarté le droit de citations séduites.
CH. GARDIN.

CONCOURS DE POÉSIE À LILLE. — L'harmonie La Fraternelle, de Lille, organise un concours de poésie comme celui qui a eu lieu à Roubaix, en 1882, et invite MM. les chansonniers du département du Nord, et particulièrement de Lille, Roubaix, Tourcoing, Douai et Valenciennes, à assister à une réunion préparatoire qui aura lieu le dimanche 27 décembre 1885, dans le local de la société, restaurant Brès-Maison, rue du Marché-aux-Bêtes, 17, à Lille, où toutes demandes ou communications relatives à ce concours, doivent être, dès maintenant, adressées.
Affaire de meurtre. — L'enquête relative à l'affaire de meurtre de l'Hotel Vauban continue. M. Six, commissaire de police du 1^{er} arrondissement, a obtenu l'arrestation de nouveaux témoins. Plusieurs arrestations ont été faites. Comme nous l'avons dit, le propriétaire de l'Hotel Vauban est poursuivi en même temps pour excitation de mineures à la débauche.

Chemin de fer du Nord. — A l'occasion des fêtes de Noël et du jour de l'an, les billets d'aller et retour délivrés au départ et en destination de Paris pendant les journées du 24 et du 25 décembre 1885, seront en valables au retour jusqu'au dernier train de la journée du samedi 27 décembre.
Les billets d'aller et retour délivrés au départ et en destination de Paris, pendant les journées du 31 décembre 1885 et du 1^{er} janvier 1886, seront valables au retour jusqu'au dernier train de la journée du lundi 4 janvier.

Concours de poésie à Lille. — L'harmonie La Fraternelle, de Lille, organise un concours de poésie comme celui qui a eu lieu à Roubaix, en 1882, et invite MM. les chansonniers du département du Nord, et particulièrement de Lille, Roubaix, Tourcoing, Douai et Valenciennes, à assister à une réunion préparatoire qui aura lieu le dimanche 27 décembre 1885, dans le local de la société, restaurant Brès-Maison, rue du Marché-aux-Bêtes, 17, à Lille, où toutes demandes ou communications relatives à ce concours, doivent être, dès maintenant, adressées.
Affaire de meurtre. — L'enquête relative à l'affaire de meurtre de l'Hotel Vauban continue. M. Six, commissaire de police du 1^{er} arrondissement, a obtenu l'arrestation de nouveaux témoins. Plusieurs arrestations ont été faites. Comme nous l'avons dit, le propriétaire de l'Hotel Vauban est poursuivi en même temps pour excitation de mineures à la débauche.

Chemin de fer du Nord. — A l'occasion des fêtes de Noël et du jour de l'an, les billets d'aller et retour délivrés au départ et en destination de Paris pendant les journées du 24 et du 25 décembre 1885, seront en valables au retour jusqu'au dernier train de la journée du samedi 27 décembre.
Les billets d'aller et retour délivrés au départ et en destination de Paris, pendant les journées du 31 décembre 1885 et du 1^{er} janvier 1886, seront valables au retour jusqu'au dernier train de la journée du lundi 4 janvier.

Concours de poésie à Lille. — L'harmonie La Fraternelle, de Lille, organise un concours de poésie comme celui qui a eu lieu à Roubaix, en 1882, et invite MM. les chansonniers du département du Nord, et particulièrement de Lille, Roubaix, Tourcoing, Douai et Valenciennes, à assister à une réunion préparatoire qui aura lieu le dimanche 27 décembre 1885, dans le local de la société, restaurant Brès-Maison, rue du Marché-aux-Bêtes, 17, à Lille, où toutes demandes ou communications relatives à ce concours, doivent être, dès maintenant, adressées.
Affaire de meurtre. — L'enquête relative à l'affaire de meurtre de l'Hotel Vauban continue. M. Six, commissaire de police du 1^{er} arrondissement, a obtenu l'arrestation de nouveaux témoins. Plusieurs arrestations ont été faites. Comme nous l'avons dit, le propriétaire de l'Hotel Vauban est poursuivi en même temps pour excitation de mineures à la débauche.

fr. d'amende pour fraude; Henri Larivière de Roubaix à 1 mois de prison et 50 fr. d'amende pour le même délit; Emile Quattrin de Tourcoing à 15 jours de prison pour mendicité; un jeune gamin de Roubaix Jean Bouche à 6 jours de prison pour mendicité.
Auguste Wallart est un singulier personnage qui, s'étant vu refuser dimanche un billet de logement par la police de Lille, trouva ingénieux de briser une des grandes glaces du café Lévêillé afin de se faire arrêter; la glace brisée valait 800 francs. Les renseignements fournis au tribunal représentent Wallart comme un vagabond de la pire espèce, ayant déjà subi trois condamnations et expulsé de France. L'extrait du casier judiciaire de ce gredin faisant défaut, ont été soustraits.
Florence Couvreur, de Roubaix, a déjà subi 27 condamnations, rien que cela; aujourd'hui, le tribunal lui octroie encore un mois de prison pour mendicité.

Auguste Plany tendait son chapeau aux passants dans la rue de Tourcoing, anathématisant par ce fait, il a été surpris en flagrant délit par un agent et c'est son qui motive sa comparution devant le tribunal. Plany qui est du pays de Shelybourg (Autriche) dit ne pas connaître les lois françaises. Il paraît que là-bas on lit à l'entrée de chaque commune la fameuse plaque-panonce : *La mendicité est interdite sur l'étendue du territoire de la commune de...*
Comme le sujet de l'Empereur François-Joseph a l'apparence d'un brave homme et qu'il semble témoigner un grand regret de ne pas être plus au courant de la jurisprudence française, on ne lui assigne que 15 jours de prison.

Un visage qui pousse l'imprudence et l'effronterie à son comble, c'est Adèle Desobry, âgée de 20 ans, a été arrêtée la semaine dernière par la police de Roubaix pour avoir enfilé un arrêté d'expulsion. Ses antécédents sont déploraux, son attitude devant les juges ne le fut pas moins.
Elle prétend ne pas vouloir d'un mariage en Belgique, cette seule déclaration excita l'indignation générale.
Le ministre public réclame l'application sévère de la loi contre Adèle Desobry, qui est gratifiée de 6 mois de prison et quitte la salle au milieu des vivats du public.

A deux heures on introduit les trois anarchistes arrêtés à la suite de l'affaire de la rue des Longues-Haies. Bourgeois, Taisne, Lanneau s'assoient au banc des prévenus avec un grand sang-froid. Les deux premiers sont en costumes de velours marron et un épais cache-nez noir dans lequel leur tête disparaît à moitié. Lanneau est vêtu convenablement en ouvrier emmêlé. Il semble se préoccuper fort peu du lieu où il se trouve, s'entendant, se retournant à un certain moment du côté du public dans l'espoir de rencontrer quelques compagnons.
L'interrogatoire n'a présenté aucun intérêt particulier. M. le commissaire Leroy et les agents de Roubaix avaient été cités comme témoins. Nous croyons inutile de rappeler la déposition; elle a été conforme au récit que nous avons donné de cette affaire. Un point de la déclaration de Leroy mérite d'être mentionné; cet honorable fonctionnaire a raconté au tribunal que le cabaretier Pullet lui avait dit mardi : « En sortant de mon estaminet, Bourgeois était coiffé d'un cache-nez rouge et tenait à la main un tire-bouchon brisé ».
Les inculpés se défendent énergiquement. Bourgeois et Taisne reconnaissent le fait de tapage nocturne et niement formellement avoir frappé les agents; quant à Lanneau il veut se créer un alibi, mais n'y réussit pas.
Bourgeois se montre d'une violence extrême dans son langage : « C'est la police qui nous provoque, ne cesse-t-elle de répéter. C'est elle qui nous maltraite; les agents sont des lâches ».

M. LE PRÉSIDENT parle d'une agression sauvage dont Bourgeois se serait rendu coupable le lendemain des élections sur la personne d'un employé de commerce M. Cyrille Duvion. Le président annonce qu'il n'appelle de « voleurs ».
M. le président l'admoneste sévèrement et ajoute que les regrets perdent son temps en exposant devant le tribunal « des principes tout à fait misérables ».
Le ministre public réclame l'application de la loi et, après une courte délibération, le tribunal condamne Bourgeois, Taisne et Lanneau à 6 mois de prison et 27 francs d'amende. Les trois prévenus sortent en criant à pleins poumons : « Vive l'anarchie, à bas les bourgeois, à bas les voleurs ».
Bourgeois se dresse comme un forcené et une genouillère est contrainte de lui fermer la bouche avec les mains pour ne pas être blessé.
Emoi dans l'auditoire. Il est à remarquer que le ministre public a écarté le droit de citations séduites.
CH. GARDIN.

CONCOURS DE POÉSIE À LILLE. — L'harmonie La Fraternelle, de Lille, organise un concours de poésie comme celui qui a eu lieu à Roubaix, en 1882, et invite MM. les chansonniers du département du Nord, et particulièrement de Lille, Roubaix, Tourcoing, Douai et Valenciennes, à assister à une réunion préparatoire qui aura lieu le dimanche 27 décembre 1885, dans le local de la société, restaurant Brès-Maison, rue du Marché-aux-Bêtes, 17, à Lille, où toutes demandes ou communications relatives à ce concours, doivent être, dès maintenant, adressées.
Affaire de meurtre. — L'enquête relative à l'affaire de meurtre de l'Hotel Vauban continue. M. Six, commissaire de police du 1^{er} arrondissement, a obtenu l'arrestation de nouveaux témoins. Plusieurs arrestations ont été faites. Comme nous l'avons dit, le propriétaire de l'Hotel Vauban est poursuivi en même temps pour excitation de mineures à la débauche.

Chemin de fer du Nord. — A l'occasion des fêtes de Noël et du jour de l'an, les billets d'aller et retour délivrés au départ et en destination de Paris pendant les journées du 24 et du 25 décembre 1885, seront en valables au retour jusqu'au dernier train de la journée du samedi 27 décembre.
Les billets d'aller et retour délivrés au départ et en destination de Paris, pendant les journées du 31 décembre 1885 et du 1^{er} janvier 1886, seront valables au retour jusqu'au dernier train de la journée du lundi 4 janvier.

Concours de poésie à Lille. — L'harmonie La Fraternelle, de Lille, organise un concours de poésie comme celui qui a eu lieu à Roubaix, en 1882, et invite MM. les chansonniers du département du Nord, et particulièrement de Lille, Roubaix, Tourcoing, Douai et Valenciennes, à assister à une réunion préparatoire qui aura lieu le dimanche 27 décembre 1885, dans le local de la société, restaurant Brès-Maison, rue du Marché-aux-Bêtes, 17, à Lille, où toutes demandes ou communications relatives à ce concours, doivent être, dès maintenant, adressées.
Affaire de meurtre. — L'enquête relative à l'affaire de meurtre de l'Hotel Vauban continue. M. Six, commissaire de police du 1^{er} arrondissement, a obtenu l'arrestation de nouveaux témoins. Plusieurs arrestations ont été faites. Comme nous l'avons dit, le propriétaire de l'Hotel Vauban est poursuivi en même temps pour excitation de mineures à la débauche.

Chemin de fer du Nord. — A l'occasion des fêtes de Noël et du jour de l'an, les billets d'aller et retour délivrés au départ et en destination de Paris pendant les journées du 24 et du 25 décembre 1885, seront en valables au retour jusqu'au dernier train de la journée du samedi 27 décembre.
Les billets d'aller et retour délivrés au départ et en destination de Paris, pendant les journées du 31 décembre 1885 et du 1^{er} janvier 1886, seront valables au retour jusqu'au dernier train de la journée du lundi 4 janvier.

Concours de poésie à Lille. — L'harmonie La Fraternelle, de Lille, organise un concours de poésie comme celui qui a eu lieu à Roubaix, en 1882, et invite MM. les chansonniers du département du Nord, et particulièrement de Lille, Roubaix, Tourcoing, Douai et Valenciennes, à assister à une réunion préparatoire qui aura lieu le dimanche 27 décembre 1885, dans le local de la société, restaurant Brès-Maison, rue du Marché-aux-Bêtes, 17, à Lille, où toutes demandes ou communications relatives à ce concours, doivent être, dès maintenant, adressées.
Affaire de meurtre. — L'enquête relative à l'affaire de meurtre de l'Hotel Vauban continue. M. Six, commissaire de police du 1^{er} arrondissement, a obtenu l'arrestation de nouveaux témoins. Plusieurs arrestations ont été faites. Comme nous l'avons dit, le propriétaire de l'Hotel Vauban est poursuivi en même temps pour excitation de mineures à la débauche.

fr. d'amende pour fraude; Henri Larivière de Roubaix à 1 mois de prison et 50 fr. d'amende pour le même délit; Emile Quattrin de Tourcoing à 15 jours de prison pour mendicité; un jeune gamin de Roubaix Jean Bouche à 6 jours de prison pour mendicité.
Auguste Wallart est un singulier personnage qui, s'étant vu refuser dimanche un billet de logement par la police de Lille, trouva ingénieux de briser une des grandes glaces du café Lévêillé afin de se faire arrêter; la glace brisée valait 800 francs. Les renseignements fournis au tribunal représentent Wallart comme un vagabond de la pire espèce, ayant déjà subi trois condamnations et expulsé de France. L'extrait du casier judiciaire de ce gredin faisant défaut, ont été soustraits.
Florence Couvreur, de Roubaix, a déjà subi 27 condamnations, rien que cela; aujourd'hui, le tribunal lui octroie encore un mois de prison pour mendicité.

Auguste Plany tendait son chapeau aux passants dans la rue de Tourcoing, anathématisant par ce fait, il a été surpris en flagrant délit par un agent et c'est son qui motive sa comparution devant le tribunal. Plany qui est du pays de Shelybourg (Autriche) dit ne pas connaître les lois françaises. Il paraît que là-bas on lit à l'entrée de chaque commune la fameuse plaque-panonce : *La mendicité est interdite sur l'étendue du territoire de la commune de...*
Comme le sujet de l'Empereur François-Joseph a l'apparence d'un brave homme et qu'il semble témoigner un grand regret de ne pas être plus au courant de la jurisprudence française, on ne lui assigne que 15 jours de prison.

Un visage qui pousse l'imprudence et l'effronterie à son comble, c'est Adèle Desobry, âgée de 20 ans, a été arrêtée la semaine dernière par la police de Roubaix pour avoir enfilé un arrêté d'expulsion. Ses antécédents sont déploraux, son attitude devant les juges ne le fut pas moins.
Elle prétend ne pas vouloir d'un mariage en Belgique, cette seule déclaration excita l'indignation générale.
Le ministre public réclame l'application sévère de la loi contre Adèle Desobry, qui est gratifiée de 6 mois de prison et quitte la salle au milieu des vivats du public.

A deux heures on introduit les trois anarchistes arrêtés à la suite de l'affaire de la rue des Longues-Haies. Bourgeois, Taisne, Lanneau s'assoient au banc des prévenus avec un grand sang-froid. Les deux premiers sont en costumes de velours marron et un épais cache-nez noir dans lequel leur tête disparaît à moitié. Lanneau est vêtu convenablement en ouvrier emmêlé. Il semble se préoccuper fort peu du lieu où il se trouve, s'entendant, se retournant à un certain moment du côté du public dans l'espoir de rencontrer quelques compagnons.
L'interrogatoire n'a présenté aucun intérêt particulier. M. le commissaire Leroy et les agents de Roubaix avaient été cités comme témoins. Nous croyons inutile de rappeler la déposition; elle a été conforme au récit que nous avons donné de cette affaire. Un point de la déclaration de Leroy mérite d'être mentionné; cet honorable fonctionnaire a raconté au tribunal que le cabaretier Pullet lui avait dit mardi : « En sortant de mon estaminet, Bourgeois était coiffé d'un cache-nez rouge et tenait à la main un tire-bouchon brisé ».
Les inculpés se défendent énergiquement. Bourgeois et Taisne reconnaissent le fait de tapage nocturne et niement formellement avoir frappé les agents; quant à Lanneau il veut se créer un alibi, mais n'y réussit pas.
Bourgeois se montre d'une violence extrême dans son langage : « C'est la police qui nous provoque, ne cesse-t-elle de répéter. C'est elle qui nous maltraite; les agents sont des lâches ».

M. LE PRÉSIDENT parle d'une agression sauvage dont Bourgeois se serait rendu coupable le lendemain des élections sur la personne d'un employé de commerce M. Cyrille Duvion. Le président annonce qu'il n'appelle de « voleurs ».
M. le président l'admoneste sévèrement et ajoute que les regrets perdent son temps en exposant devant le tribunal « des principes tout à fait misérables ».
Le ministre public réclame l'application de la loi et, après une courte délibération, le tribunal condamne Bourgeois, Taisne et Lanneau à 6 mois de prison et 27 francs d'amende. Les trois prévenus sortent en criant à pleins poumons : « Vive l'anarchie, à bas les bourgeois, à bas les voleurs ».
Bourgeois se dresse comme un forcené et une genouillère est contrainte de lui fermer la bouche avec les mains pour ne pas être blessé.
Emoi dans l'auditoire. Il est à remarquer que le ministre public a écarté le droit de citations séduites.
CH. GARDIN.

CONCOURS DE POÉSIE À LILLE. — L'harmonie La Fraternelle, de Lille, organise un concours de poésie comme celui qui a eu lieu à Roubaix, en 1882, et invite MM. les chansonniers du département du Nord, et particulièrement de Lille, Roubaix, Tourcoing, Douai et Valenciennes, à assister à une réunion préparatoire qui aura lieu le dimanche 27 décembre 1885, dans le local de la société, restaurant Brès-Maison, rue du Marché-aux-Bêtes, 17, à Lille, où toutes demandes ou communications relatives à ce concours, doivent être, dès maintenant, adressées.
Affaire de meurtre. — L'enquête relative à l'affaire de meurtre de l'Hotel Vauban continue. M. Six, commissaire de police du 1^{er} arrondissement, a obtenu l'arrestation de nouveaux témoins. Plusieurs arrestations ont été faites. Comme nous l'avons dit, le propriétaire de l'Hotel Vauban est poursuivi en même temps pour excitation de mineures à la débauche.

Chemin de fer du Nord. — A l'occasion des fêtes de Noël et du jour de l'an, les billets d'aller et retour délivrés au départ et en destination de Paris pendant les journées du 24 et du 25 décembre 1885, seront en valables au retour jusqu'au dernier train de la journée du samedi 27 décembre.
Les billets d'aller et retour délivrés au départ et en destination de Paris, pendant les journées du 31 décembre 1885 et du 1^{er} janvier 1886, seront valables au retour jusqu'au dernier train de la journée du lundi 4 janvier.

Concours de poésie à Lille. — L'harmonie La Fraternelle, de Lille, organise un concours de poésie comme celui qui a eu lieu à Roubaix, en 1882, et invite MM. les chansonniers du département du Nord, et particulièrement de Lille, Roubaix, Tourcoing, Douai et Valenciennes, à assister à une réunion préparatoire qui aura lieu le dimanche 27 décembre 1885, dans le local de la société, restaurant Brès-Maison, rue du Marché-aux-Bêtes, 17, à Lille, où toutes demandes ou communications relatives à ce concours, doivent être, dès maintenant, adressées.
Affaire de meurtre. — L'enquête relative à l'affaire de meurtre de l'Hotel Vauban continue. M. Six, commissaire de police du 1^{er} arrondissement, a obtenu l'arrestation de nouveaux témoins. Plusieurs arrestations ont été faites. Comme nous l'avons dit, le propriétaire de l'Hotel Vauban est poursuivi en même temps pour excitation de mineures à la débauche.

Chemin de fer du Nord. — A l'occasion des fêtes de Noël et du jour de l'an, les billets d'aller et retour délivrés au départ et en destination de Paris pendant les journées du 24 et du 25 décembre 1885, seront en valables au retour jusqu'au dernier train de la journée du samedi 27 décembre.
Les billets d'aller et retour délivrés au départ et en destination de Paris, pendant les journées du 31 décembre